

>> **Fiche pratique**

**Prévention des risques professionnels**

# Chargement et déchargement des **charpentes** **préfabriquées**

Fabrication / Transport / Livraison des charpentes

La fabrication et la livraison des charpentes préfabriquées exposent les salariés à des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.



Pour réduire l'exposition aux risques des salariés, des mesures de prévention doivent être mises en place, depuis la réception de la commande jusqu'à la dépose sur chantier, par chacun des acteurs.

Le chauffeur avait déposé les charpentes et s'apprêtait à retirer les élingues du crochet lorsque la charge a basculé. Blessé au genou, le chauffeur a été arrêté 220 jours. Le stockage était trop vertical, la surface de stockage était insuffisante pour positionner correctement les charpentes.

## Mesures à prendre par le fabricant de charpentes

### Le chargement

- Organiser le chargement en fonction de l'ordre de montage afin de réduire les manutentions lors du déchargement.
- Utiliser des équipements de travail adaptés :
  - 1°) au levage de charge : ex. grue de chantier.  
(si un chariot à mât télescopique est utilisé, celui-ci doit être équipé d'une fléchette de manutention et en aucun cas la charge ne doit reposer sur les fourches).
  - 2°) au travail en hauteur : ex. échafaudage roulant, passerelle individuelle roulante, plateforme élévatrice mobile de personnel.
- Intégrer lors du colisage des charpentes, une élingue suffisamment longue pour que le chauffeur puisse la passer dans le crochet de la grue depuis le sol, sans avoir à monter sur la remorque.
- Veiller à positionner les élingues (textiles, chaînes), à l'écart des connecteurs métalliques pour éviter qu'elles ne soient endommagées.



L'utilisation de chaises ou racks de transport peut faciliter la livraison sur chantier et la stabilité des éléments de charpentes.

## Mesures à prendre par le transporteur

### La prise de commande

- Identifier les particularités de l'environnement du chantier : accès, espace pour les manœuvres, présence de ligne électrique, état du sol, lieu de dépose (au sol ou en hauteur).
- Prévoir les moyens pour stabiliser les charpentes sur le chantier.
- Repérer sur le trajet, les éventuels passages sous pont ou en tunnel et vérifier que le véhicule et sa charge pourront les franchir.
- Exiger la présence d'un représentant du client lors du déchargement.

## Avant le départ

- Appeler le client pour recueillir les informations les plus récentes concernant le chantier et les accès et s'assurer qu'il sera bien présent sur le chantier le jour de la livraison.
- Fournir au chauffeur une adresse précise et un plan de situation.
- Calculer le temps de trajet en tenant compte des perturbations connues sur l'itinéraire (travaux, route limitée à la circulation, intempéries).
- Préciser au chauffeur les conditions de livraison, en particulier :
  - Les dispositions à prendre pour stabiliser le véhicule (tracteur-remorque), dans un espace dégagé lors du déchargement.
  - Le rappel de l'interdiction d'accéder aux étages de la construction.
  - Les moyens prévus pour stabiliser les éléments de charpente pour éviter le risque de glissement ou le basculement.



Détailler dans les pièces écrites les conditions précises de livraison.

## Au retour de la livraison

- Recueillir auprès du chauffeur les informations sur les conditions dans lesquelles la livraison s'est effectuée (respect des clauses contractuelles, présence du client, état du chantier, difficultés rencontrées).



Les informations recueillies permettent de mieux anticiper les risques lors des livraisons futures.

## Formation des chauffeurs

La formation des chauffeurs doit porter en particulier sur :

- La conduite en sécurité des grues de chargement selon la recommandation CACES® R.490.
- L'élingage des charges.
- L'arrimage des charges sur la remorque.
- Le risque d'écrasement liés à la manutention et au stockage des charpentes (risque de glissement ou basculement de la charge).
- Les moyens de signalisation à utiliser en cas d'empiètement sur la voie publique.



Une formation insuffisante ou inadaptée aux opérations de chargement et déchargement accroît le risque d'accident pour les chauffeurs.

## Sécurité des remorques

Utiliser des remorques en bon état et intégrant entre autres :

- Un moyen d'accès au plateau fixe ou escamotable (échelle mobile à proscrire).
- Une surface du plateau non glissante sans obstacle au sol (les ouvertures aménagées dans le plateau pour le passage des pointes de charpentes inversées doivent pouvoir être obturées).
- Des ranchers latéraux amovibles pour empêcher le basculement des charpentes.
- Un dispositif de signalement des charges longues : ex. balise de signalisation.
- Des plaques de répartition de charge pour les vérins stabilisateurs.



Équiper la grue auxiliaire d'un rotateur hydraulique pour faciliter le positionnement des charpentes.



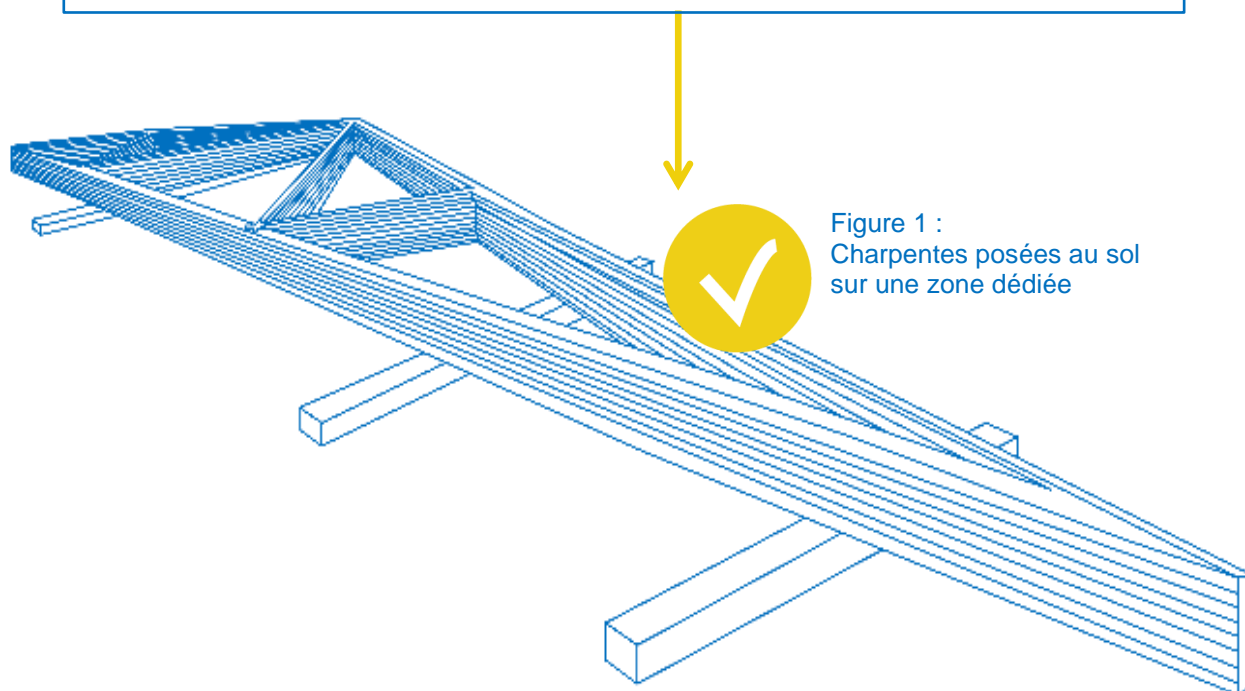
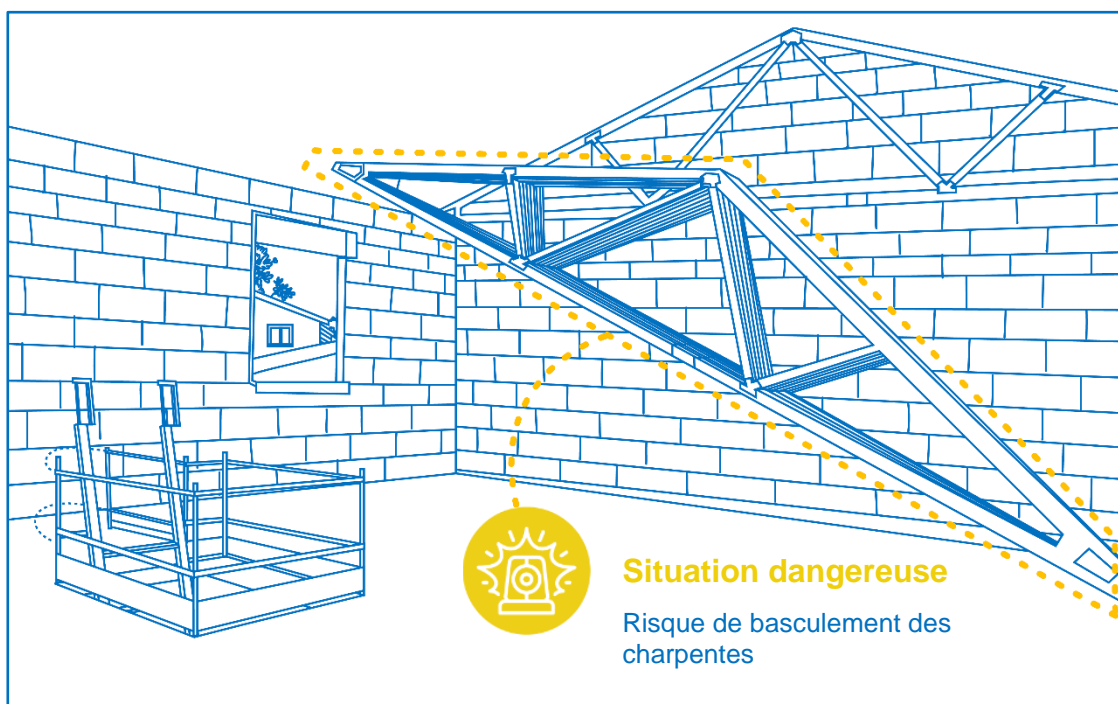
Laisser les élingues sur le chantier pour permettre au charpentier de les utiliser lors du montage des charpentes.

## Mesures à prendre par le constructeur de maison individuelle

- Être présent sur le chantier pour réceptionner la livraison.
- Prévoir un espace dédié au stockage, de préférence à plat, des charpentes (figure 1).
- Prévoir, si les charpentes ne sont pas stockées à plat, un système d'appui des charpentes empêchant le basculement et le ripage.
- Prévoir un moyen de levage pour la pose des charpentes.
- Sécuriser les trémies d'escalier.
- Prévoir l'installation d'un escalier provisoire de chantier pour sécuriser l'accès aux étages.



Le constructeur est responsable de l'organisation du chantier et de la sécurité des intervenants. Outre les conséquences pour la victime, un accident survenant lors d'une livraison désorganise le chantier, entraîne des retards et est source de litiges avec le client.



Pour aller plus loin

- Accessoires de levage. Mémento de l'élingueur. ED 6178, INRS
- Appareils de levage. Grue de chargement. ED 6278, INRS
- Caces®. Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Grues de chargement. Recommandation R.490, Assurance Maladie - Risques Professionnels
- Livraison de matériaux et éléments de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics. Recommandation R.476, Assurance Maladie - Risques Professionnels
- Transport routier de marchandises. ED 6459, INRS
- TutoPrév' accueil - Transport routier de marchandises, INRS



[prevention@carsat-bfc.fr](mailto:prevention@carsat-bfc.fr)



[www.carsat-bfc.fr](http://www.carsat-bfc.fr) >> espace Entreprise

